

Chronique de Politique Intérieure : C.P.I. N°160 :

Vendredi 18 Novembre 2016,
(La prochaine est prévue pour le Vendredi 25 Novembre)

INCIPIT PERMANENT : **La Politique Intérieure a pour buts :**

- 1) De conformer le Territoire, par des infrastructures adaptées, aux besoins économiques et sociaux, comme aux nécessités de sa défense, dans le respect de sa diversité et de la Nature de la Création.
- 2) De veiller au respect par tous, en tous lieux et en tout temps du DROIT FONDAMENTAL, condition de « l'état de droit », donc du règne de la JUSTICE vraie, laquelle ne sort que très rarement des tribunaux "républicains". Ces structures faisant appliquer, sur ordre, le droit de l'état totalitaire, *devenu tyrannique*, comme prévu par la Rhétorique de PLATON, à *force de violations de sa LOI FONDAMENTALE*.
- 3) De conformer l'ensemble des comportements de tous et de chacun à la LOI NATURELLE en ce qu'elle donne et garantit la VIE sur Terre, notamment par le respect des 10 commandements du décalogue dans l'une de leurs trois versions, éventuellement consolidées.
- 4) L'EDUCATION NATIONALE sectaire, totalitaire, et depuis 2011 carrément dépravée, doit être supprimée. Les diplômés privés attestent seuls de la transmission des milliers d'années de Savoirs et d'expériences authentiques dans tous les domaines. Cette transmission doit être complète autant que faire se peut, selon les niveaux, à chaque génération suivante. L'État peut délivrer des diplômes de contrôles publics des résultats dans un but de valorisation supplémentaire des titulaires, impétrants, candidats, étudiants... Mais c'est tout !
- 5) De faire respecter, sur nos 11 millions de Km2 de territoire, la Chrétienté offrant au monde la plus belle civilisation, celle de la France de CLOVIS et de LOUIS XIII, consacrée par eux au Sacré-Cœur de Jésus-Christ puis à la Sainte Vierge MARIE, Sanctuaire de la Couronne d'épines en la Sainte-Chapelle de Paris et de reliques parmi les plus précieuses de, et pour, l'Humanité.
- 6) De veiller à la santé publique par l'enseignement de l'hygiène et la prévention physique des risques les plus graves connus historiquement, interdisant de nuire à la santé de quiconque, si peu que ce soit.
- 7) Respecter tous, partout, et toujours le principe de DROIT FONDAMENTAL : " **D'abord, ne pas nuire** " (Primum non nocere) !

Vous êtes sur l'antenne de "La VOIX du SILENCE"...

Les Français Chrétiens parlent à tous les Français de souche et aux assimilés sincèrement, à tous les Européens de même, et à tous les habitants de bonne foi du monde entier !

Les démons de Satan sont lâchés sur la France qu'ils ravagent de leurs vices, de leurs pillages, de leurs assassinats. Ils sont partout, à tous les postes, dans toutes les fonctions, dans tous les trafics et tous les crimes.

Avec toute la hauteur de vue et le recul maximal possiblement atteignables avec mes maigres moyens matériels, pauvreté qui est aussi celle de "Radio-Silence" elle-même,

Je vais vous dire aujourd'hui :

Vous êtes, le 28 Octobre 2016, 19592 à apprécier cette chronique-ci depuis début 2016, uniquement sur RS !

Voici le moyen de répondre à mon APPEL d'URGENCE à l'AIDE. CLIQUEZ ! SVP. sur :

<https://www.paypal.me/LMDM>

J'ai reçu 0,28 € à titre de validation de mon compte bancaire par Google Addsense pour leurs pubs (1) !

A ce jour, vous avez cliqué ou envoyé à hauteur de 376,53 € nets, recus pour les deux chroniques réunies : MERCI !

Restent me manquer : -13.350,00 + 376,81 = -12.973,19 € : très Très Très URGENT !

AVIS aux donateurs : PAYPAL ne prélève plus de frais entre particuliers !

« COMMENT VALLS MAINTIENT L'ÉTAT !... »

Et ce n'est pas une question. C'est une démonstration !

Jai eu, comme de nombreuses fois par semaine, l'occasion de regarder SKY NEWS, CNN, NHK, CCTV, RUSSIA TODAY et... la BBC WORLD HD en direct (LIVE), mais cette dernière un peu plus durant le long "Week-end" du 11 Novembre. Vous pouvez la retrouver sur le satellite ASTRA CH N°237, ou [par internet](#), selon votre équipement. Surprise ! J'ai pu assister à une " *interview* " de manuel VALLS, *ès qualité de Premier Ministre français*. A la question posée sur la manière dont il concevait sa fonction, il répondit qu'il " *concevait son rôle comme devant **maintenir l'État*** ", sous les directives générales du Président. *Maintenir l'État ? A son niveau actuel ? Aux dépens de la France et des Français éventuellement ?* Trois questions automatiques qui m'interpellèrent mentalement aussi sec. Ma cervelle tourne 30 fois plus vite que celles des autres qui m'apparaissent souvent à l'arrêt. Durant la même semaine, François HOLLANDE affirmait qu'il " *défendrait la **cohésion sociale** jusqu'au mois de Mai* ", terme de son quinquennat. Je me suis dit qu'il se foutait du monde puisque le Gouvernement et ses Préfets ne cessent d'y porter atteinte de toutes les manières... Pourtant, dans l'ordre hiérarchique, le Président prétend maintenir la "cohésion sociale" en donnant comme instruction, dès lors cohérente au Premier Ministre de contrôler et de diriger les français de toujours plus près, très très près. En aucun cas, ces deux-là ne conçoivent le dégraissage du mammoth étatique dont le poids sur les Français doit au contraire, selon eux, continuer à les compresser [comme le gaz dans les grands réservoirs](#) sous le poids des toits flottants. C'est évidemment ce que le Chef de l'État appelle maintenir la cohésion sociale, sous-entendu sous la pression de la cloche de fonte d'un dirigisme d'une force record, littéralement dictatoriale.

Aussi sec, deux exemples sont venus confirmer cette semaine ma compréhension de leurs deux propos complémentaires garantissant la continuité totalitaire de la politique sectaire du régime.

Premièrement : La promulgation de [la Loi N°2016-1524 du 14 Novembre dernier](#).

Comme à l'accoutumée, ces "Gourous" de la Secte noire lui ont trouvé un joli " mot de passe" pour masquer son contenu... noir : " *Loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias* ". Vous avez dit : " médias " ? Quès Aco ? C'est nouveau et cela remplace la bonne vieille conception de la PRESSE. Cela permet de modifier l'article 2 Bis de la loi du 29 Juillet 1881 dans le sens du dirigisme étatique, voulu pour " **maintenir la cohésion sociale** "... Jugez-en :

"... tout contrat de travail signé par un journaliste entraîne son adhésion à la charte déontologique de l'entreprise ou de la société éditrice".

NB : " *... Cette charte est à rédiger conjointement par la direction et les représentants des journalistes* ". Bien sûr, il est prévu qu'... " *à défaut de conclusion d'une charte avant le 1er Juillet 2017* "... celle du XIXème siècle reste valable. MAIS : cette loi en modifie deux précédentes, celle N° 86-1067 du 30 Septembre 1986 et celle N° 2013-907 du 11 Octobre 2013, de même que plusieurs articles des Codes de la Santé publique, du Travail, du Commerce, des Impôts et Pénal. Puis, elle précise : " *Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.) garantit l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information et des programmes qui y concourent* "... Le moyen ?... " **Un Comité (NDLR : soviet afférent) composé de personnalités indépendantes est institué auprès de toute personne morale éditrice... qui diffuse par voie hertzienne terrestre des émissions d'information politique et générale** ".

NB : "... *Est regardée comme indépendante toute personne qui... au cours des deux années précédant sa prise de fonctions... pendant celle-ci et durant les douze mois suivants, n'a pas pris, reçu ou conservé... un intérêt quelconque dans la personne morale éditrice... en cause* ". On croit lire la clause de BARROSO à l'UE en faveur de GOLDMAN SACHS. Bien sûr, la sacro-sainte parité est exigée ! La nomination des membres du Soviet de l'information " *est notifiée sans délai au C.S.A.* " ! Plus encore, la société éditrice ne doit pas compter dans ses actionnaires des personnes de nationalité étrangère (aux directives de l'UE) pour plus de 20% de son capital, sinon, aucune autorisation d'émettre... Aucun échappatoire possible dans les cinq ans suivants cette délivrance d'autorisation " *sauf si la société argue de difficultés économiques menaçant sa viabilité* " ! C'est trop drôle ! Également, " *le C.S.A. peut être saisi de tout différend susceptible de porter atteinte au caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée* "... Je note que la pensée est au singulier laissant entendre que seuls les courants de la pensée unique sont protégés. Une pensée entièrement divergente avec ses courants propres n'est pas ici protégée... D'ailleurs TV5, LCP et ARTE sont particulièrement encadrées et visées dans cette nouvelle "loi de l'État".

Résumons : TOUT JOURNALISTE doit, selon ma compréhension logique du texte,

- adhérer à la déontologie du XIXème siècle à défaut d'être contraint à celle de la Charte mise en place sur décision de la Direction de son entreprise employeuse avant le 1er Juillet 2017 qui fixera la ligne rédactionnelle à laquelle il devra se conformer.

- se fier au C.S.A saisi par un Soviet de personnes réputées indépendantes, sur des critères restreints dans le temps et l'économie, et qui ne le seront donc pas.

- se conformer à la route balisée de la pensée unique qui n'autorise que des courants...

Et l'Article 1er de cette 1.524^{ième} loi de l'année 2016 qui accorde aux journalistes le droit de refuser ceci ou cela est littéralement dévitalisé d'entrée par le fait qu'il doit le respect à la Charte déontologique d'entreprise avant tout. Et puis, comment pourrait-il refuser de signer A POSTERIORI un article qui aurait été modifié à son insu ? Par exemple, cette chronique est affichée et signée de moi. Mais si, une fois mise en ligne, je m'aperçois qu'elle a été modifiée comment faire pour retirer ma signature ? Impossible ! L'éditeur pourra toujours retarder l'ERRATUM ou attendre un procès. Les escrocs ont toujours "le trait", comme on dit des "blancs" aux échecs...

Deuxièmement :

La loi de FINANCES pour 2017, en débat au Parlement actuellement, amena hier Jeudi 17 Novembre, l'examen des articles portant sur la nouveauté de l'installation du prélèvement à la source de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) lequel, rappelons-le toujours, fut institué à la suite du trou financier causé par le conflit mondial de 1914-18 en France. Ce que rappelle BREIZH-INFO d'hier 17 Novembre publiant son " interview " d'Eudes BAUFRETON, délégué général de "Contribuables associés", lequel rappelle encore plus précisément : " Milton FRIEDMAN (1912-2006)... avait participé à la mise en place de ce système en 1943 pour faire face à l'économie de guerre américaine (NDLR : suivant le mauvais exemple français), mais il a souhaité ensuite l'abolir car cela ne se justifiait pas hors temps de guerre ".

BREIZH-INFO publiait Lundi 14 Novembre un article très précis sur le sujet, au lien de son titre :

[10 arguments contre le prélèvement de l'impôt à la source](#)

Avec l'illustration ci-dessous, empruntée à "Contribuables Associés" :



Voici l'introduction de BREIZH-INFO : " 14/11/2016 - 10H15 Paris (Breizh-info.com) - L'association Contribuables Associés lance une pétition dans laquelle elle entend s'opposer à l'instauration prévue pour 2018 du prélèvement de l'impôt à la source. Le jeudi 17 novembre prochain, l'Assemblée nationale aborde en effet l'examen de ce prélèvement à la source. « L'association Contribuables Associés réitère son opposition totale à [...] ". J'ai signé la pétition bien sûr !

Voici mes deux notes A et B extraites de cet article :

A) Les quatre arguments principaux des partisans de ce "perfectionnement" très prévisible depuis 100 ans :

1- L'ajustement en temps réel et la retenue provisionnelle évitant à l'État les éventuelles difficultés de trésorerie qui surviendraient l'année suivante chez lesdites Personnes Physiques, les empêchant de payer...

Comme cela, vous serez seul à souffrir, pas l'État !

2- La simplification administrative absolue dit le SAPIN de Noël.

En effet, plus besoin de vous priver vous-même, l'État le fera pour vous !

3- Selon TERRA NOVA : " 10.000 emplois de fonctionnaires s'en verront "Boostés" "...

Rassurez-vous : "boostés" mais pas licenciés !

4- Tout **le Gouvernement, son président, son premier Ministre, et leurs partisans affirment qu'une augmentation de la consommation dès 2017 va s'ensuivre par diminution de l'épargne de précaution que vous n'aurez plus la nécessité de constituer pour payer vos impôts en 2018...**

C'est le CONTRAIRE : vous ne consommerez DE FACTO que ce qui va vous rester après le prélèvement, alors que jusqu'ici, par nécessité, vous auriez dépensé en 2017 les sommes que l'État aurait eu du mal à vous prélever ensuite en 2018 ! (cf. les arguments 1 et 2 supra) C'est donc à une diminution de la consommation en 2017 qu'il faut s'attendre ! CQFD

B) Les dix arguments opposés par Contribuables associés cités par BREIZH-INFO :

Je vais vous les résumer, vous laissant le soin de les lire si vous voulez.

1- Violation de l'Article 14 de la DUDHC 1789 socle et ossature de la Constitution en vigueur !

2- Prélèvement en augmentation débridée prévisible car vous serez privés de tout moyen de l'empêcher ! Rappelons-nous la multiplication des CSG et RDS et les augmentations de leurs taux !!!

3- Entreprises devenues agents bénévoles de l'État pour faire le travail des Fonctionnaires, eux toujours payés pour le faire mais ne le faisant plus !

4- Entreprises surchargées de frais non indemnisés par l'État !

5- Entreprises rendues responsables de la baisse des salaires de leurs employés, comme par les clients avec leurs factures TTC...

6- Complexification de la perception des IRPP et surcharge de fonctionnaires-contrôleurs chez l'État !

7- Données personnelles aux mains des employeurs !

8- 215.000 demandes de recours gracieux rendues impossibles pour les pressurés !

9- Disparition du "FOYER" fiscal avec individualisation attentat à la famille !

10- En fait de faciliter le recouvrement d'un impôt qui atteint une efficacité de 98,5% record du monde, il va s'agir surtout de faciliter les augmentations de prélèvements !

Si je vous dis cela dès maintenant c'est pour que politiquement vous fassiez pression sur tous sur les députés pour qu'ils refusent catégoriquement ce système ! Sinon, leur loi sera annulée et ils sauteront définitivement de leurs fauteuils en Juin 2017 !

Ma conclusion générale du jour :

Au chapitre de la cohésion sociale, " **Moi, Président** " s'appuie surtout sur celle de " **ses merdias** (3) " : toute velléité d'indépendance rédactionnelle basée sur les seuls faits constituera donc une faute professionnelle justifiant le licenciement du journaliste si le rappel de ces faits va à l'encontre de l'idéologie éditrice (4). C'est la "loi de l'État" ! Heureusement, ce n'est celle que de LA République en place et elle n'est pas rédigée en langue française, signée de trois "LA" Ministre : EL KHOMRI, AZOULAY, BAREIGTS. Le texte est donc NUL et NON AVENU. Point barre.- De toute façon 1524 lois depuis le 1er janvier de cette année constituent autant d'étrences inassimilables à l'instar des centaines de milliers d'envahisseurs imposés par les traîtres en places, à des Français qui, eux, ne sont JAMAIS logés gracieusement à l'hôtel par les Préfets qui n'imaginent même pas que je doive vivre avec 298,64 € /mois de la CARSAT et 629 €/mois en tout ! Vu leurs traitements, ces hauts fonctionnaires croient faire l'aumône des 1.000 euros d'argent de poche versés à ces étrangers auxquels on ne doit rien ! Les SDF français meurent sur le trottoir... Et la cohésion sociale est, d'évidence, brisée par les Fonctionnaires et leurs dirigeants politiques de l'UMPS. Le HOLLANDE et les autres se foutent de notre gueule et ils vont le payer très cher ! Je leur écraserai la gueule dans le caniveau avec plaisir !

Au chapitre du MAINTIEN de l'État, faire rentrer les impôts directs avant que vous ayez eu le temps de les dépenser, vilains que vous êtes, est un objectif urgent vu la pérennité du déficit annuel ! La récession drastique de la consommation privée doit maintenir celle de l'État, lequel se chargera de l'augmenter pour maintenir le sacro-saint PIB à son niveau ! 10.000 fonctionnaires seront promus à vos frais en augmentations **enfin** débridées de votre droit à payer ou non ! Ce qui va induire la violation de la DUDHC 1789 et de la Constitution que "Moi, Président" qui en est le GARANT, ne garantit plus du tout, tant il s'en fout comme de sa première barboteuse !

Vos droits constitutionnels à une information libre, complète, exacte et sincère, comme à payer ou non vos contributions sont violés comme d'habitude... Et alors !? Vous avez quelque chose à dire ? Vous avez élu HOLLANDE qui a nommé VALLS après AYRAULT et les autres en mai 2012, puis qui a fait pression sur vous en Juin 2012 pour élire ses députés. Vous n'avez qu'à vous en prendre qu'à vous-mêmes. D'ailleurs, ils vous méprisent tous ! Un exemple ? Le Sieur CABE, Maire d'AIRE S/L'Adour, dans un costume et avec des lunettes d'écaille qui en disaient long sur son statut de millionnaire (au moins) m'a dit un jour, sourire carnassier aux lèvres, lors d'un dépouillement de scrutin législatif : " *Regardez, vous voulez les défendre, ils vous haïssent. Moi je les t... (2), ils me saluent ! Regardez...* ". Cela devait être en 2002. J'étais candidat. J'ai reçu 6,26% de voix, MERCI !... 14 ans après, il est trop tard. L'UMPS vous a enfoncés profondément et cela continue encore et encore ! Vous en avez maintenant pour 30 ans au moins à ramer pour remonter à la surface... Contents ?

LMDM

Annexes :

1) Sur mon blog, malgré 51263 pages vues, je n'ai rien reçu, sauf dernièrement 0,28 € pour valider un compte bancaire, de GOOGLE ADDSENSE pour leurs pubs sur mon blog depuis des années malgré, selon des pointeurs indépendants, plus de 28.000 pages vues par mois !!! Je les tiens pour des escrocs... Ils font les règles à leur seul gré ! Ils retiennent même jusqu'à un montant, déterminé par eux seuls, les sommes qu'ils reconnaissent devoir mais... A MINIMA !

En ce qui concerne mes chroniques sur radio-silence depuis 2009 mais reportées depuis moins longtemps sur mon blog, pour cause de manque de temps et de puissance de travail, voici la situation :

- COMPTEURS DES DEPENSES = 160 CPI + 174 FV = 334 Chroniques => 150 € de coût moyen mensuel x 12 x 7 + (7 x 150) (depuis le 10 Avril 2009) = -13.650 € ! Soit 40.99 € par chronique ce qui n'est vraiment pas cher et... sans payer le travail ! Environ mon découvert général actuel... financé de 20,55 % à 18,45 % l'an d'agios en moyenne chez les banques, en légère baisse donc sur bientôt 8 ans, mais toujours usuraire, depuis 2009.

- COMPTEURS DES RECETTES : RETRAITES AGIRC+ARRCO+CARSAT = 730 € mensuels x 12 x 7 ans = +61.320 € + (3x730) + (5x657,86 seulement depuis Juillet 2016) = + 66.799,30 € ...

Comme vous le voyez, ces chroniques qui ne sont que l'expression de mon devoir moral de transmettre ce que je sais, et comprends, à tous, **me coûte : 20,43 % de mes retraites** ! Lesquelles sont réduites des 4/5 par les actes des RAFFARIN, DE VILLEPIN, JUPPE, CHIRAC, MITTERRAND, DELORS, MAUROY, FABIUS, SAPIN et consorts...

Vous comprenez mieux maintenant pourquoi j'appelle à l'aide ! Alors que j'ai payé plus que mon épouse, figurant même parmi les 10.000 foyers fiscaux payant le plus d'impôts durant environ 10 ans du fait principalement de mes salaires, si je n'étais marié, je serais SDF, et vous n'auriez aucune de mes chroniques ! Revenus du ménage : moins de 2.300 euros mensuels, dont 1.413 de mon épouse ! Alors que j'ai payé pour avoir à moi seul : 25.000 Francs français / mois, soit environ 3.811 €...

Voilà la situation. Sans rentrées financières, je vais devoir arrêter un jour prochain faute de crédit bancaire. Je suis, comme tout le monde, de nos jours, drogué, mais contraint et forcé par l'oppression étatique et paraétatique, à la monnaie-crédit !

Maintenant, à vous de voir où est votre devoir à vous ?

GRAND MERCI à ceux qui m'ont, encore trop exceptionnels, envoyé un peu d'oxygène...

2) Je ne sais plus son mot exact mais cela voulait dire de mémoire : " je les tonds " selon ma conviction du moment et sur le tas.

3) Parmi lesquels sont à citer en premiers les membres du groupe dit de "l'Audiovisuel public" comme FR3, ARTE, LCP etc...

4) Je viens de lire hier sur TV BREIZH INFO ce qui s'est passé à BEAUCE en Bretagne : des migrants logés aux frais des Français à l'hôtel de cette petite localité se sont livrés bataille avec armes blanches (poignards...). La police appelée, la Préfecture, les magistrats, relâchent les délinquants sans papier soi-disant demandeurs d'asile dans la nature et le Préfet dit qu'il se fout de l'avis des habitants ! Relater tous ces faits est interdit dans les "merdias" régionaux et nationaux !!!

5) HUMOUR :

<https://www.youtube.com/embed/Vogp-n1-JPA>

Voilà un MUEZZIN qui parle l'HUSKY à la perfection au point de faire chanter le chien dans son langage !

Chronique rédigée sur 3 pages, plus les images et les annexes éventuelles.

par A.D. Laurent **MARTIN DESMARETZ de MAILLEBOIS.**

Ancien Professeur d'Économie Politique appliquée au monde bancaire auprès de l'I.F.B., de 1989 à 1993 en sus de mon travail à l'époque de Co-Director de Stés off-shore d'investissements aux USA.

Ex-Cadre Hors Classe, Sous-directeur de l'Établissement de Portefeuille : SCS « I.R. » du groupe ROTHSCHILD nationalisé en Février 1982 par les idéologues socialo-communistes au pouvoir, traîtres à la France.

Ma devise est : **NON DEFICERE MINIME (NE PAS FAIBLIR, JAMAIS)**

Mon Blason (déposé) après personnalisation de ceux des ancêtres est : « D'Azur, au DEXTROCHERE d'Argent, offrant un LYS des MARAIS au Naturel, au Soleil (le Roi), prélevé sur un lit de 4 Besants ». J'ai voulu marquer ma détermination à aider le Royaume et son Roi à retrouver une monnaie qui ait les qualités requises pour le bonheur des Peuples réunis à la Couronne. Il n'est pas armé, et donc au civil, au contraire des Maréchaux de France ancestraux. Il retrouve donc ce côté « civil » du premier. J'ai aussi voulu marquer une limite nette à mon ambition, au contraire du premier, en limitant l'effort de l'offre à UN LYS tandis qu'il était des 3 LYS au départ en 1715-1720, ce qui m'a paru prétentieux. Quant au Roi, il est ici visualisé par le Soleil alors qu'il était non explicite dans les blasons ancestraux précédents. J'ai donc voulu aussi marquer plus de modestie et d'humilité.

